

Le cadre légal et déontologique du **secret professionnel**



Public cible

Cette formation est destinée aux institutions du **secteur social**.

Elle s'adresse à tous les travailleurs de votre structure qui sont confrontés à la question du secret professionnel.

Elle est adaptée à votre réalité de terrain. Les exemples et les exercices sont en lien avec vos activités, pour être parlants pour vos travailleurs.

La formation est **participative**. Pour maintenir cette dynamique, nous conseillons de limiter le groupe à environ **20** participants.



Objectifs

- Identifier le cadre **juridique et déontologique** du secret professionnel.
- Préciser les hypothèses de la **levée du secret** professionnel.
- Enumérer les différentes solutions **alternatives** à la levée du secret.
- Définir les conditions du **secret professionnel partagé**.
- Amener les équipes à évaluer des **pratiques** existantes et futures.



Méthodologie

La formation est donnée par des formateurs de Droits Quotidiens spécialisés dans la matière du secret professionnel.

Les contenus sont adaptés à la **réalité professionnelle** de votre structure et prend en compte la spécificité de vos activités.

Les exercices sont basés sur des **mises en situation pratiques** et concrètes.

La matière est séquencée et illustrée. Tout le contenu de la formation est placé sous le signe du **langage juridique clair**.



Contenu

La formation s'articule autour de 2 axes :



La clarification du cadre légal

- **Le secret professionnel: pourquoi ?**
 - Pourquoi est-ce si important ?
 - Comment préserver la relation de confiance ?
- **Le secret professionnel: comment ?**
 - Qui doit respecter le secret professionnel ?
 - Que couvre le secret professionnel ?
 - Que risquez-vous si vous ne respectez pas le secret professionnel ?
- **Exceptions: lever le secret professionnel ?**
 - Avant d'envisager de lever le secret professionnel...
 - Risquez-vous d'être coupable de non-assistance à personne en danger ?
 - Que faire si garder le secret met d'autres personnes en danger ?
 - Pouvez-vous lever le secret si une personne est maltraitée ?
 - Que pouvez-vous dire aux autorités et à votre hiérarchie ?
 - Pouvez-vous partager le secret avec vos collègues, en équipe, ou avec d'autres services ?



La mise en œuvre du cadre légal

Les participants sont amenés à **réfléchir** individuellement et **en équipe** sur la mise en œuvre du cadre légal dans leur **pratique quotidienne** et dans leur structure.

S'en suit l'élaboration de **bonnes pratiques** en groupe après des discussions au sujet de :

- l'organisation des réunions ;
- l'aménagement des locaux ;
- la collaboration avec les services externes;



Aspects pratiques

Nous donnons la formation **dans vos locaux**. Prévoyez une salle adaptée à la taille du groupe, permettant la discussion entre tous les participants.

Nous proposons des formules d'**1 journée** ou d'**½ journée**, selon vos possibilités et besoins.

Nous apportons un ordinateur portable, vous prévoyez un tableau et un projecteur.

Nous vous transmettons le **support** électroniquement quelques jours avant la formation.

Vous vous chargez des copies si vous souhaitez distribuer une version papier de la présentation.



Prix

- 1.100 EUR pour 1 journée de formation
- 700 EUR pour ½ jour

Nous essayons de nous adapter au mieux à votre budget et à vos capacités financières. Si ce coût représente un frein, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

Envie d'en discuter ?

Contactez-nous:

m.lieffrig@droitsquotidiens.be

081/39.06.20